

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

2024061940

Comité Directeur – séance du 19 juin 2024 (date de convocation et date d’affichage le 12 juin 2024)

Membres en fonction : 29

Présents : 19

Procurations : 2

Excusés : 8

#### 4. Mise à jour du tableau des emplois

Pour prendre en compte les évolutions de personnel, il est proposé une mise à jour du tableau des emplois (joint en **annexe 4**), à savoir la création :

- D'un rédacteur non titulaire non permanent
- D'un attaché non titulaire non permanent
- D'un agent de maîtrise non titulaire non permanent
- D'un agent de maîtrise titulaire permanent

#### Le Comité Directeur

Après en avoir délibéré,

**Approuve** Le nouveau tableau des emplois

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme  
A Scherwiller, le 24 juin 2024  
Le Président par délégation

Nicolas PIERAUT  
Directeur



Date de mise en ligne : 25 juin 2024

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet,

- d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le Tribunal administratif de Strasbourg ;

Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L.521-1 du Code de justice administrative) devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

- ou d'un recours gracieux et/ ou demande préalable auprès du représentant du SMICTOM (2 rue des Vosges, 67750 SCHERWILLER - courrier@smictom-alsacecentrale.fr). Votre recours gracieux et/ ou demande préalable donnera donc lieu à un examen par nos services :

• votre interlocuteur sera Monsieur PIELA Jean-Pierre, Président,

• si votre demande donne lieu à une décision explicite en deçà d'un délai de deux mois, vous disposerez d'un délai de deux mois pour exercer un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision à compter de sa notification devant le Tribunal administratif de Strasbourg ;

Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L. 521-1 du Code de justice administrative) devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

**Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères d'Alsace Centrale**

2, rue des Vosges - 67750 SCHERWILLER - Tél. : 03.88.92.27.19 – Fax : 03.88.92.27.01

Messagerie : courrier@smictom-alsacecentrale.fr – Site Internet : www.smictom-alsacecentrale.fr

N°SIRET : 256 702 960 00012 – Code APE : 3811Z

• si votre demande ne donne pas lieu à une réponse, une décision implicite de rejet de celle-ci en résultera au terme d'un délai de deux mois à compter de la présente. Vous disposerez alors également d'un délai de deux mois pour exercer un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision Tribunal administratif de Strasbourg.

Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L. 521-1 du Code de justice administrative) devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes qui demeurent en Guadeloupe, Guyane, à la Martinique, à la Réunion, à Saint Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les Iles Wallis-et-Futuna, en Nouvelle Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises et les personnes qui demeurent à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal administratif de Strasbourg.

Tribunal Administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix - BP 51038

67070 Strasbourg Cedex

Téléphone : 03 88 21 23 23

Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

URL : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Acces-et-coordonnees>

La saisine peut se faire par l'application Télérecours citoyens accessible par le site : <https://citoyens.telerecours.fr/>